



## Témoignage de la DIRPJJ Grand-Est

**137 500**  
jeunes suivis  
par la PJJ en 2021

**81 705**  
au pénal

**57 553**  
au civil

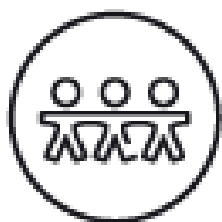
**1 758**  
au pénal et civil

*La somme pénal + civil est supérieure  
au total du nombre de jeunes suivis,  
dans la mesure où un même jeune  
a pu être suivi au civil et au pénal  
au cours de la même année*

## Les missions de la PJJ

La PJJ a, pour cœur de mission, l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer le mineur en conflit avec la loi ou en danger, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.

- Elle propose son expertise éducative au juge des enfants et exécute ses décisions.
- Elle assure la prise en charge des mineurs qui lui sont confiés dans ses établissements publics et ceux du secteur associatif habilité, dont elle contrôle la qualité.
- Elle conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les services compétents ;
- Elle anime et contrôle l'action du ministère public en matière de protection de l'enfance ;
- Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).



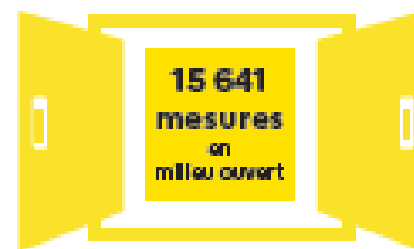
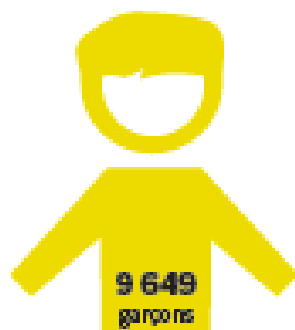
**736** professionnels participent à la mission dont

**486** éducateurs, professeurs techniques,  
psychologues, assistants de service social  
& **418,6** postes financés dans le sah exclusif État

au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**14 035** jeunes suivis (SP/SAH) en 2021

**61,5** % dans le secteur public



**57,9** % de 13 à 18 ans

**51,7** % au pénal

**48,3** % au civil (aide à la décision)

Avril 2022

NB : plusieurs mesures en MO ou plusieurs types d'hébergement possibles par jeune

# Les chiffres clés du territoire



## service public

**5**  
directions  
territoriales

Alsace : Strasbourg, Colmar, Haguenau, Mulhouse, Saverne  
Aube / Haute-Marne : Troyes, Chaumont  
Lorraine Sud - 54/55/88 : Nancy, Bar-le-Duc, Briey, Epinal, Verdun  
Marne-Ardennes : Reims, Chalons-en-Champagne, Epernay,  
Charleville-Mézières  
Moselle : Metz, Sarreguemines, Thionville

Direction nationale

**19**  
sites (SP)

Les services et établissements du secteur public sont constitués d'unités éducatives

- en milieu ordinaire (UEMO)
  - en insertion scolaire et professionnelle (UEAJ, ISP, restaurants d'application)
  - en placement collectif dans des foyers (UEHC)
  - en placement individualisé (UEHD, familles d'accueil, studio...)
- et de missions spécialisées
- auprès des mineurs en détention (MEMA)
  - permanence éducative auprès des tribunaux (PEAT)
  - insertion socio-professionnelle (ISP)
  - mission hébergement diversifié (HD)

**11**  
STEMO(i)

**STEMO(i)**  
service territorial d'éducation en milieu ouvert (et d'insertion)

27 UEMO  
3 UEAJ, 3 restaurants d'application  
26 missions spécialisées

**6**  
EPE(i)

**EPE(i)**  
établissement de placement éducatif (et d'insertion)

7 UEHC, 3 UEHD (dont 2 territoriales et 1 renforcée)  
3 UEAJ  
3 missions hébergement diversifié (HD)



## secteur associatif habilité

**26**  
ASSOCIATIONS  
HABILITÉES  
**117**  
IMPLANTATIONS  
(Y COMPRIS ANTENNES)

### dont exclusif État

**8**  
CEF

**8**  
CER

**7**  
SIE

**4**  
SRP

CEF : centre éducatif fermé

CER : centre éducatif renforcé  
(séjours de rupture)

SIE : service d'investigation éducative

SRP : service de réparation pénale

# La démarche de la DIRPJJ vis-à-vis de la politique de la ville

## Un constat:

- La PJJ est éloignée de l'ingénierie de la politique de la ville:
  - Un éloignement des DT et de leurs services des acteurs publics de la politique de la ville
- Manque d'exploitation des données socio-statistiques disponibles en interne
- La PJJ est peu investie dans ce champ dans la politique de la ville.

## Formaliser un diagnostic territorial

Deux axes :

### 1. Contribution socio-statistique :

Identification à l'échelle régionale du nombre de jeunes issus des QPV

En fonction des territoires et des besoins d'ingénierie identifiée, une identification du nombre de jeunes issus d'un QPV.

Sur le plan qualitatif : nature des infractions commises, contexte social dominant, etc.

### 2. Positionnement dans la gouvernance

identifier les modalités de participation de la PJJ à la gouvernance ou au pilotage de la politique de la ville.